

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA10-(P-12.2)-001

Règlement sur la propreté et sur la protection
du domaine public et du mobilier urbain
(R.R.V.M. c. P-12.2)

A la séance ordinaire du 2 mars 2010, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

Dans le cadre de la prochaine campagne corporative piétons de la Division de la sécurité routière et circulation du Service de police de la Ville de Montréal, qui se tiendra du 5 avril au 2 mai 2010, il est permis :

D'installer des pastilles (format rond de 36") autocollantes et antidérapantes « Zéro accident Traversez au bon endroit au bon moment » sur les trottoirs aux quatre coins des intersections suivantes :

- boulevard du Tricentenaire et rue Sherbrooke
- rue Robert-Chevalier et rue Sherbrooke
- 27^e Avenue et boulevard Maurice-Duplessis
- boulevard Rodolphe-Forget et boulevard Perras.

Suzanne Décarie
Maire d'arrondissement suppléant

Sylvie Lalonde
Secrétaire d'arrondissement substitut